

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024-027**

**OBJET : MISE A JOUR DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2022-2026**

L'an 2024, le 03 avril à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 22/03/2024 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel GUILLÉ, Pascale CORMERAIS, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Pierre LAUDEN, Anaïk FOURDILIS, Didier CHAUVIERE, Philippe MIKO

**Etaient excusés avec procuration :**

Thierry GADAIS pouvoir à Daniel GUILLÉ  
Franck CLOUET pouvoir à Lydie RETAILLEAU  
Alexia ROUSSEAU pouvoir à Katell RABY  
Solène LAUNAY pouvoir à Pascale CORMERAIS  
Benoit LONGEON pouvoir à Philippe MIKO

**Etaient absents :**

Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Aude JOUSSE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Karine DESVARD

Désignation d'un secrétaire de séance : Pascale CORMERAIS a été désignée secrétaire de séance,

**Rapporteur : Daniel GUILLÉ**

VU le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU la délibération 2024-01 du 13 mars 2024 portant débat sur le rapport au débat d'orientations budgétaire ;

VU en commission finances publiques et budgets communaux le 18 mars 2024 ;

**EXPOSÉ**

Une gestion pluriannuelle de l'investissement représente un outil de pilotage et de programmation des projets pour les Collectivités Locales, porteuses à elles seules de près de 75 % de l'investissement public.

Notre plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2022-2026 comprend les projets qui s'inscrivent dans la continuité des dépenses d'équipement initiées lors du précédent mandat, et plus largement le projet politique de l'équipe municipale majoritaire qui a été élue. Il appréhende également les autres projets municipaux, moins coûteux ou dont la réalisation est purement infra-annuelle, sans oublier les investissements récurrents, qui sont indispensables à l'entretien durable de notre patrimoine communal.

L'estimation prospective de notre capacité d'investissement est actualisée chaque année, en tenant compte de nos réalisations et de l'évolution de nos marges de manœuvre, des partenariats mis en place, de la situation économique et des éventuelles réformes de la fiscalité et des évolutions des dotations de l'État.

La présentation de notre programmation d'équipement en PPI vient conforter l'effort de lisibilité et de transparence que nous soutenons au quotidien.

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) est un outil de pilotage pour situer le budget en cours d'exécution dans une perspective pluriannuelle ;

- ✓ Une logique d'objectifs plus que de moyens car il s'agit d'un outil extra budgétaire puisqu'ils ne sont pas calés sur la structure du budget ;
- ✓ Un instrument d'anticipation, d'évaluation annuelle ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-214400459-20240403-2024D027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024  
Publication : 08/04/2024

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- ✓ Une logique de définition de la stratégie locale par une prévision et une programmation des ressources et des dépenses.

**Annexe 11** – CM 03-04-2024 : Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2026

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **ADOpte** le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022-2026 ;
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération adoptée par 17 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.**

Le Maire  
**Daniel GUILLÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

